



Association des parents d'élèves de l'école européenne de Bruxelles IV
Parents Association of the European School, Brussels IV
Elternvereinigung der Europäischen Schule Brüssel IV
Associazione dei genitori della Scuola Europea di Bruxelles
Oudervereniging van de Europese School Brussel IV

Assemblée générale

**31 janvier 2012
19.00 h – 23.00 h
au bâtiment CCAB
Salle AB/0A
Rue Froissart, 36, B-1040 Brussels**

Version française

Invitation, ordre du jour et documents



Convocation

Chers membres,

Conformément à l'article 6,6 des statuts en vigueur, veuillez trouver ci-joint l'ordre du jour et les documents d'accompagnement pour l'Assemblée générale de l'APEEE Bruxelles IV qui aura lieu le 31 janvier 2012 à 19h00 au centre Borschette (Enregistrement dès 18h30).

J'aimerais attirer votre attention sur le fait que l'Assemblée générale ne pourra délibérer que si au moins un dixième des membres effectifs de l'Association sont présents ou représentés et pour prendre une décision sur des amendements aux statuts, deux tiers des membres effectifs doivent participer dans la décision. C'est pourquoi il est demandé aux membres effectifs de se faire représenter par un autre membre effectif porteur d'une simple procuration au cas où ils ne peuvent pas participer à l'Assemblée générale, et ce conformément à l'article 8,3 des statuts. Un membre effectif peut représenter au maximum trois autres membres effectifs.

Je vous rappelle aussi que seuls les membres effectifs, c'est-à-dire les représentants de classes, peuvent voter (Article 8,2 des statuts) pourvu qu'ils aient payé la contribution annuelle.

Par contre, chaque membre de l'association, qui a payé la contribution annuelle, peut se porter candidat pour le Conseil d'administration (CA). Il y a plusieurs postes vacants au sein du CA qui peut compter un maximum de 21 membres (Article 12,1). Les candidats sont gentiment invités à se présenter par écrit aux représentants de classes. La candidature peut également être déposée au bureau de l'APEEE.

Vous pouvez trouver une copie de l'invitation et des documents s'y référant sur notre site Web. Quelques versions papier seront disponibles au bureau de l'APEEE. S.v.p., emportez votre propre copie à l'Assemblée générale.

Je me réjouis de vous revoir ce 31 janvier 2012 et je vous souhaite une bonne année 2012.

Cordialement,

Horst Nickels
Président de l'APEEE Bruxelles IV
Au nom du CA

Ordre du jour

Assemblée générale 31/01/2012

Partie I (19.00 – 20.00) : Election

1. Désignation du bureau électoral
2. Présentation des candidats
3. Election

Partie II (20.00 – 21.30) : Ouvert au public

4. Introduction par le Président de l'APEEE
5. Discussion sur le déménagement futur vers Laeken :
 - Monsieur Kiniven, Secrétaire Général des Ecoles Européennes (à confirmer)
 - Monsieur Schlabe, Monsieur Faldt and Madame Ivanauskiene, Directeur et directeurs adjoints de l'école
 - Présentation du Groupe de Travail Transport
 - Questions/Réponses

Partie III (21.30 – 23.00) : exclusivement pour membres

6. Rapport sur les activités et présentation des comptes 2010-2011
Questions/réponses
VOTE de la décharge du CA sur la base du rapport du commissaire aux comptes annuels pour l'exercice clos le 31 août 2011.
7. Présentation du budget 2011-2012
Questions/réponses
VOTE du budget 2011-2012
8. Résolutions
 - a. Résolution sur le maintien du Comité de Contrôle Budgétaire et vote sur les membres du potentiel nouveau comité
Questions/réponses
VOTE de la résolution sur le maintien du Comité de Contrôle Budgétaire
 - b. Résolution: Une nouvelle Ecole Européenne à Bruxelles, L'expérience de Bruxelles IV
Questions/réponses
VOTE de la résolution sur une nouvelle Ecole Européenne à Bruxelles

9. Amendements des statuts

Questions et réponses

VOTE des amendements des statuts

10. Résultat des élections

11. Divers

Documents pour la partie I : Candidatures pour l'élection des membres du CA¹

12 postes sont vacants cette année.

Les personnes ci-dessous ont déjà confirmé leur candidature :

Carola Streul

* *
*

Documents pour la partie III, point 6 (voir aussi les annexes 1 et 2)

Partie 1: Rapport du Conseil d'Administration (CA) de l'APEEE Bruxelles IV pour l'année scolaire 2010/2011

La quatrième année scolaire de l'école européenne Bruxelles IV a de nouveau été caractérisée par une augmentation du nombre d'élèves d'environ 600 à ± 800 enfants, ayant un effet non seulement sur la gestion des services mais aussi sur le travail du CA et la coopération avec l'école. Les autres facteurs qui ont influencé les activités de l'association étaient toujours le site temporaire de l'école et la pose des préfabriqués ainsi que la politique d'inscriptions de l'autorité centrale des inscriptions (ACI).

Il faut noter que cette situation demande une adaptation continue aux changements alors que les parents n'ont pas d'expérience dans les tâches du Conseil d'administration (CA) ayant pour but une école vivante et des services qui fonctionnent bien. C'est surtout par une bonne coopération et la volonté de rencontrer tous les défis pour le bien-être de nos enfants que le CA, en collaboration avec les représentants de classes, a pu réaliser des progrès considérables dans tous les domaines de son champ d'activités.

La restructuration du bureau telle que décidée en Assemblée Générale en janvier 2011 n'a pas été mise en place avant la fin de l'année scolaire et le second trimestre de l'année 2010-2011 a connu de nombreuses perturbations et remaniement tant au niveau du Conseil d'Administration qu'au bureau.

Le Conseil d'Administration (CA)

La distribution des tâches fut assez difficile cette année et trois réunions furent nécessaires pour arriver à un accord. Le CA a finalement nommé les 8 membres suivant au Bureau en conformité avec l'article 14,1 et 2 et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire.

¹ Deuxième année de mandat pour : De Lorenzo Antonino (IT), Henriques de Granada Marc (FR), Lebel Serge (FR), Nickels Horst (DE), Paulus Monika (DE), Salmon Joëlle (FR), Schulze Erika (NL), Sindelar Martina (DE), Wischermann Ralph (DE).

- Erika Schulze, Présidente
- Marc Henriques de Granada, Trésorier
- Ralph Wischermann, Secrétaire
- Joëlle Salmon, Vice-Présidente affaires administratives
- Martina Sindelar, Vice-Présidente pour affaires pédagogiques + Somerfest
- Horst Nickels, Vice-Président information et communication
- Carola Streul, responsable pour la cantine et les questions liées aux questions de l'infrastructure
- Monika Paulus, responsable pour le transport et le Groupe de Suivi

En conformité avec l'article 22,1 des statuts, les membres suivants ont été désignés pour la gestion des trois services :

- Monika Paulus, Transport
- Carola Streul, Cantine
- Holger Plumhoff, activités périscolaires

Les autres membres du CA se sont chargés des fonctions suivantes :

- Antonino de Lorenzo, membre en charge des réunions de l'ACI
- Roberto Sabatini, responsable pour le projet IT
- Aedín O'Byrne, responsable pour le site web, hosting, e-mails et forums
- Isabelle Mangold-Lecoq, membre du groupe de travail pédagogique
- Francesca Beltrame, membre du groupe de travail pédagogique
- Raluca Popa, Interparents
- Wouter de Waard, membre du comité cantine et Somerfest
- Giovanni Sergio, membre du comité pour les activités périscolaires
- Antonio Cenini, membre sans porte-folio
- Serge Lebel, membre sans porte-folio
- Aingéal O'Donoghue, membre sans porte-folio

A l'heure actuelle et après les diverses démissions, le Conseil d'administration a réparti les différents portefeuilles de la manière suivante :

- Horst, Nickels, Président et membre du Comité cantine
- Joëlle Salmon, Vice-présidente pour les affaires administratives et membre du Comité cantine
- Martina Sindelar, Vice-présidente pour les affaires pédagogiques
- Aedín O'Byrne, Vice-présidente pour l'information et la communication et Webmaster
- Serge Lebel, Secrétaire
- Marc Henriques de Granada, Trésorier
- Holger Plumhoff, Responsable pour les activités périscolaires
- Monika Paulus, Responsable transports et groupe de suivi Laeken
- Isabelle Mangold-Lecoq, Support affaires pédagogiques
- Carola Streul, Responsable Comité cantine
- Roberto Sabatini, Groupe de travail Informatique
- Sergio Giovanni, membre du Comité activités périscolaires
- Erika Schulze, membre du Comité transports
- Ralph Wischermann, Groupe de travail pour les transports
- Antonio De Lorenzo, suivi des dossiers de l'Autorité Centrale des Inscriptions

- Antonio Cenini, sans porte-folio

Comités

Le CA a été assisté par quatre comités :

- Le Comité transport
- Le Comité cantine
- Le Comité périscolaire
- Le Comité pédagogique

Ces comités sont ouverts à tous les parents qui veulent s'engager au sein de l'APEEE en dehors du CA.

Pour plus d'information sur les services, veuillez consulter les rapports respectifs ci-dessous.

Le personnel de l'APEEE

La gestion des services est assurée au quotidien par du personnel salarié. Suite à la décision prise durant l'AG 2011, cette équipe est maintenant dirigée par un directeur. Au cours de l'année scolaire 2010-2011, l'équipe a connu de nombreux remaniements parmi ses collaborateurs:

- Licenciement de Remo Bettiol, suite à la décision de l'AG;
- Licenciement de Laura Schipsi à sa demande;
- Maladie de longue durée et reclassement à sa demande d'Evelyne Cleanis;
- Départ volontaire de Claudia Jimenez;

A la fin de l'année scolaire, notre bureau n'était donc plus composé que de 7 personnes.

Actuellement, l'équipe est la suivante:

- Eric Piettre, Directeur;
- Manuela Pamio, Secrétaire;
- Maryse Masson, Comptable;
- Valeria Carvalho, Gestionnaire périscolaire;
- Un poste de gestionnaire transport vacant;
- Marc Toffoli, Assistant transport;
- Pablo Prando, Gestionnaire cantine;
- Christophe Goblet, Chef cuisinier;
- Christelle Dene, Commis de cuisine;
- Min Jae, Commis de cuisine;

à laquelle s'ajoute Aziz Sanhaji, intérimaire en cuisine.

Le CA remercie le personnel de l'association pour son engagement et les efforts accomplis pour le bien-être de nos enfants.

Au personnel employé directement par l'APEEE, s'ajoutent les professeurs du périscolaire, les moniteurs des bus et le personnel de la cantine qui facilitent la vie des enfants à l'école et sur leur chemin vers et de l'école.

Participation des parents

Pendant l'année scolaire 2010/2011, 144 parents (25 pour les maternels, 101 pour le primaire, 18 pour le secondaire) ont été élus comme représentants de classes bénévoles, qualifiés également de membres effectifs conformément aux statuts en vigueur. Ils ont le droit de vote à l'AG (pourvu qu'ils aient payé leur contribution) et ils formaient le point de contact entre les élèves, les professeurs, l'association des parents et l'école. De plus, un représentant de classe de chaque section linguistique participait aux réunions du Conseil d'éducation (CE) et aussi qu'aux réunions du Conseil consultatif de l'école (CCE) (voir aussi le rapport du comité pédagogique).

Autorité centrale des inscriptions (ACI) et décisions du Conseil supérieur (CS)

Des membres du CA ont participé aux réunions préparatoires régulières de l'Autorité Centrale des Inscriptions chargée de décider des inscriptions aux Ecoles Européennes. Les associations des parents, y inclus EEIV, représentées par Interparents ont un droit de vote au Conseil Supérieur. L'ACI prépare les décisions du CS pour la politique d'inscription des Écoles européennes à Bruxelles.

Pour l'année scolaire 2011-2012, à cause de la politique d'inscription (l'inscription était obligatoire à Bruxelles IV uniquement pour les P5 et les S1-S2 ouvertes dans notre école) et l'ouverture de la S2, la croissance du nombre des élèves de l'école européenne Bruxelles IV a atteint les estimations prévues, avec 1050 élèves en septembre 2011.

Pour l'année scolaire 2012-2013, il est prévu, avec le transfert de l'Ecole Européenne Bruxelles IV au 1^{er} septembre 2012, d'utiliser les nouvelles ressources de Laeken pour continuer l'accroissement de la population scolaire de Bruxelles IV et la diminution de la surpopulation dans les autres écoles. Ceci afin d'assurer une distribution équilibrée de la population scolaire tant dans les écoles de Bruxelles qu'au niveau des sections linguistiques.

Groupe de Suivi

Le Conseil Supérieur a mis en place un groupe de travail au sein du Secrétariat général des Ecoles européennes pour traiter les questions concernant l'infrastructure à Bruxelles après l'ouverture retardée du site de Laeken qui a enduit un surpeuplement sérieux dans les écoles existantes. Comme le site temporaire de Berkendael n'offrait pas assez d'espace en 2011-2012, le Groupe de Suivi a décidé lors de sa réunion en mai 2010 de placer des préfabriqués sur le parking de Berkendael. Des membres du CA ont participé aux réunions du Groupe de Suivi ainsi qu'aux réunions organisées par la commune de Forêt pour donner des avis sur les différentes propositions de préfabriqués (la première a été rejetée). Les préfabriqués ont été installés, avec retard, en Novembre 2011. La régie de bâtiments confirme que le déménagement vers le site définitif de Laeken pourra se faire comme prévu pour l'année scolaire 2012/2013.

Comité pédagogique, Conseils d'éducation (CdE) et Conseil consultatif de l'école (CCE)

Le Conseil d'Administration de l'association a établi deux groupes de travail

pédagogique un pour le maternel/primaire et l'autre pour le secondaire. Les membres de ces groupes de travail, qui sont des parents intéressés par les sujets pédagogiques, participent à la préparation des réunions des deux Conseils d'éducation M/P et S. Les Conseils d'éducation sont composés de représentants des parents – un par section linguistique, de représentants des professeurs et des dirigeants de l'école (Directeur et directeurs adjoints). Des documents informels relatifs aux réunions du Conseil d'éducation sont régulièrement envoyés aux parents par l'intermédiaire des représentants de classe.

Afin d'avoir une approche plus efficace et constructive relative aux questions pédagogiques ou aux thèmes importants pour l'école, des groupes de travail ad hoc peuvent être créés au sein du Conseil d'éducation, dans lesquels les parents peuvent participer activement, par exemple la préparation du déménagement vers Laeken ou la sécurité.

Interparents

Interparents est une ASBL luxembourgeoise qui regroupe toutes les associations de parents des 14 Ecoles européennes, via des délégués. L'objectif principal d'Interparents est de représenter tous les parents des élèves des Ecoles européennes auprès du Conseil Supérieur, dans ses comités et groupes de travail. Les délégués d'Interparents participent aux groupes de travail.

Le 12 avril 2011, Interparents a organisé une action de grande envergure visant à informer les décideurs des inquiétudes des parents des étudiants des 14 écoles quant aux coupes budgétaires et l'impact aura de telles coupes auront sur la pédagogie.

Cantine

Pour l'année scolaire passée, le nombre d'enfants utilisant la cantine est passé de 504 à 626 inscriptions. Il s'agit d'une augmentation de 122 inscriptions soit 24,2%. L'assemblée générale de janvier 2011 a décidé l'augmentation du prix de 0,25€ par repas afin de couvrir les frais prévisibles supérieurs à ceux qui avaient été calculés en début d'année scolaire. 32 inscriptions ont alors été annulées au troisième trimestre, en ajout aux 24 annulations du second trimestre. Ces annulations ont bien évidemment un impact sur les mesures financières prises pendant l'AG². Durant l'année scolaire, 8 enfants inscrits à la cantine ont quitté l'école et 19 nouveaux arrivants se sont inscrits.

La cantine a dû faire face à de sérieux problèmes techniques : deux pannes du lave-vaisselle en décembre et fin janvier et une défaillance dans l'approvisionnement en eau chaude. L'équipement qui a plus de 10 ans n'avait pas été suffisamment entretenu. La cantine n'a donc pas pu servir de repas chaud régulièrement à cause de l'indisponibilité du lave-vaisselle pour des raisons d'hygiène.

² Ceci ne devrait pas se passer pour l'année scolaire 2011/2012 puisque le règlement cantine sera strictement appliqué (art. 1 du règlement).

L'école a organisé le plus rapidement possible la réparation des machines mais cela a pris une dizaine de jours compte tenu des délais nécessaires pour obtenir les pièces de remplacement d'un lave-vaisselle d'un modèle déclassé. L'école a rejeté les demandes de l'APEEE pour le remplacement d'un lave-vaisselle à cause des coupes budgétaires mais a confirmé son accord d'entreprendre un entretien complet pendant l'été 2011. Durant cette période, un expert de la compagnie française fournisseur du lave-vaisselle est venu remplacer d'autres pièces.

Le problème du boiler a pu être solutionné durant la deuxième moitié de l'année scolaire.

En ce qui concerne le budget 2010-2011, l'APEEE - prenant en compte le déficit de l'année scolaire 2009-2010 ainsi que les coûts supplémentaires déjà connus résultant des pannes du lave-vaisselle -, a recommandé à l'Assemblée Générale de ses membres en janvier 2011 d'augmenter le prix des repas de 0,25 cents par repas, ce que l'assemblée a approuvé. Avec cette augmentation de prix, la bonne qualité des repas a pu être maintenue.

Un autre grand problème que l'association a eu à traiter en fin d'année scolaire était la capacité limitée de la cuisine à préparer le repas pour faire face à l'augmentation du nombre d'élèves en 2011-2012. Les demandes qui ont été faites auprès des autorités belges pour augmenter l'espace et la capacité de la cuisine ont été rejetées par la Régie des Bâtiments. Dès lors, l'association des parents a dû décider à la fin de l'année scolaire 2010-2011 de limiter le nombre des inscriptions à 750 enfants pour l'année scolaire suivante et a demandé le renouvellement de toutes les inscriptions afin que chaque enfant puisse avoir la même chance de recevoir une place à la cantine³.

Comme annoncé, l'école a également fait installer un système antibruit, qui – compte tenu des coupes budgétaires – a été réduit un à modèle moins couteux que celui initialement prévu. Des panneaux absorbeurs de bruit ont été placés sur les murs de la cantine, ce qui améliore l'acoustique du local.

Durant l'année scolaire 2010-2011 pour laquelle nous rapportons, les tâches du comité cantine ont été assurées par la présidente de l'association (Erika Schulze) et la vice-présidente affaires administratives (Joëlle Salmon) à cause d'un manque de suivi des membres du comité responsables. Depuis le début de l'année 2011, la responsable au sein du CA est Carola Streul. Les membres du comité cantine sont : Joëlle Salmon, Horst Nickels, Wouter de Waard, Veronica Gavriiadis, Cesare Gallini et Assuncion Escajadillo.

Transport

Durant l'année scolaire 2010-2011, 27 lignes (12 le matin et 13 l'après-midi - plus les bus des mercredis après-midi et des vendredis courts vers les garderies) ont couvert le transport de 491 enfants inscrits à ce service. Cette augmentation du nombre des

³ Aucune inscription n'a été rejetée en 2011, tous les demandeurs ont pu recevoir une place dès la rentrée scolaire.

inscriptions a permis le regroupement d'enfants et certaines lignes ont été divisées réduisant ainsi les temps de parcours.

Organisation du service

Le transport des élèves des écoles européennes est organisé par l'Association de Parents (APEEE). Au moins un membre du Conseil d'Administration est responsable du transport et soutenu par un Comité Transport.

L'APEEE loue les services de transport pour les élèves de l'EEB IV à Eurobussing et à d'autres sociétés belges spécialisées dans le transport des personnes. Cette coopération est basée sur des contrats de service qui impliquent l'obligation de déterminer le nombre de lignes de bus et les arrêts correspondants dès la fin de l'année scolaire précédente. Une fois l'année engagée, il y a peu de possibilités de changer ou de modifier les arrêts. Ces sociétés fournissent des bus de différentes capacités et à des prix différents. Si possible, la capacité de chaque ligne est adaptée au nombre d'élèves à transporter. Les sociétés emploient directement les chauffeurs et sont responsables des trajets.

L'APEEE utilise les services de travailleurs ALE (Les Agences locales pour l'emploi qui organisent la mise au travail de chômeurs de longue durée) en tant qu'accompagnateurs et pour l'organisation et la sécurité sur le parking de l'école.

Financement du service

Comme tous les autres services de l'APEEE, le transport des élèves doit s'autofinancer. Ce sont donc les parents qui paient pour le transport de leurs enfants. Les parents des enfants du primaire et du secondaire qui travaillent dans une institution européenne, investissent leur allocation scolaire pour couvrir les frais de transport. Dans ce cas, la facture est directement envoyée à l'institution.

Entre l'année scolaire 2007/2008 et 2010/2011, l'association a reçu une subvention du Conseil supérieur des Ecoles européennes, financée via le budget de l'école, afin que le coût de l'abonnement soit, pour les parents qui n'ont pas la possibilité de compensation pour les frais de transport, +/- égal à celui des autres écoles. Bien que cette subvention n'ait été prévue que jusqu'en 2009/2010, notre association est parvenue à obtenir une prolongation de ce subside pour l'année scolaire passée, d'un montant de 55.000 euros. Cette subvention nous a permis de limiter le coût de l'abonnement à 1.150 Euros pour l'année, pour un abonnement complet. Cette subvention ne nous sera définitivement plus accordée cette année scolaire.

Gestion du service

Le Conseil d'administration (CA)

Le CA, étant l'organe décisionnel entre les AG, prend toute décision en ce qui concerne le projet du budget du service transport, l'embauche du personnel, les règles pour l'utilisation du transport et reçoit en dernière instance les plaintes.

Ainsi, en 2010/2011, le CA a pris plusieurs décisions concernant la suppression du service pour intempéries et l'exclusion du service transport, pour une période limitée, d'un enfant pour indiscipline dans les bus.

Le Comité des Transports (CT)

En 2010-2011, le CT était constitué d'une seule personne: Monika Paulus.

Le CT est responsable:

- De la préparation du budget transport avec le trésorier;
- De la mise en place annuelle des lignes et des arrêts avec l'aide du BT;
- De la communication avec les parents concernant les règles dans les cas difficiles (2e instance de plaintes);
- Des employés au Bureau des transports.

Le Bureau des Transports (BT)

Le Bureau des Transports (BT) est composé d'un gestionnaire des transports temps plein et d'un assistant mi-temps.

Le BT est en charge:

- De la communication avec les parents concernant la gestion du quotidien;
- Des contacts et de la communication avec les fournisseurs de transport;
- De la communication avec et de la formation des ALE;
- De la participation à l'établissement du budget transport;
- De la participation à l'établissement des lignes et des arrêts annuel et de leur gestion journalier;
- De la première instance de plaintes;
- De l'assistance à la distribution des factures aux institutions et aux parents qui est effectué par le service comptable de l'APEEE;
- De la gestion du BT.

Le BT a connu de nombreux problèmes organisationnels au cours de l'année scolaire avec l'absence pour maladie de longue durée de sa gestionnaire et le départ non prévu de l'assistante pendant les congés d'été. Ceci a également eu un impact considérable sur le travail effectué pendant l'été et l'organisation de la nouvelle année scolaire.

Website

Des informations sont régulièrement publiées sur le site web du transport à l'adresse suivante: www.bru4.eu/transport

Planification pour le futur

Après la réunion avec les représentants de classe en octobre, le Comité Transport a connu un regain d'attention grâce à l'enquête qui avait été planifiée pour le transport vers Laeken. 14 parents siègent maintenant dans un Groupe de Travail qui explore les différentes possibilités et outils pour organiser un transport viable. Pour le moment, les grands couloirs pour les lignes des bus ont été identifiés. Avec la première phase des inscriptions, la planification deviendra plus concrète et les lignes et arrêts pourront être établis. Le résultat final sera disponible en août 2012.

Périscolaire

Pour l'année scolaire 2010-2011, 304 enfants étaient inscrits aux activités périscolaires, la plupart des places ayant été remplies.

Les activités périscolaires n'ont pu démarrer que le 4 octobre 2010, alors qu'elles étaient initialement prévues pour le 15 septembre. Comme tous les ans, les activités

proposées et l'organisation des cours dépendent de la disponibilité des salles fournies par l'école. Ce n'est que le 4 octobre en début d'après-midi que l'école a finalement confirmé à la gestionnaire la liste des locaux disponibles.

Ce retard a provoqué de nombreux problèmes les vendredis 17 et 24 septembre et 1^o octobre 2010 puisque les enfants du maternel et de P1/P2 n'avaient pas cours et qu'un seul circuit de bus était organisé. Afin de combler cette période d'attente, l'APEEE a organisé une "garderie/surveillance" pour une centaine d'enfants. Certains parents volontaires ont prêté mains fortes pour ces quelques heures.

Le périscolaire a organisé sa première "Semaine Porte Ouverte", en juin 2011. Pendant cette semaine, les parents ont pu venir observer leurs enfants pendant les activités.

Nous avons eu à déplorer un petit accident lors d'une de nos activités. Ceci nous a donné l'occasion de constater que l'horaire des activités du périscolaire ne coïncidait pas avec l'ouverture de l'infirmerie. L'APEEE a dès lors organisé, en collaboration avec la Croix Rouge de Belgique, une formation de premier secours pour son personnel et les moniteurs du périscolaire, sur base volontaire.

Partie 2: Présentation des comptes 2010-2011

Rapport du commissaire sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 août 2011 : voir annexe 1 (Rapport Ernst & Young)

Pour la présentation des comptes 2010-2011 : voir annexe 2

Le CA propose à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat 2011 en report à nouveau afin de réduire les pertes cumulées des années antérieures, tenant compte de la dotation à la réserve légale pour le remboursement de l'emprunt contracté auprès des APEEEs des autres écoles européennes.

VOTE

L'Assemblée générale

DECIDE de donner la décharge au CA pour la mise en oeuvre du budget 2010-2011 et d'affecter le résultat 2011 en report.

Exposé des motifs

Les auditeurs ont fourni une attestation sans réserve des comptes annuels.

Documents pour le point 7 (voir annexe 3)

Pour la présentation des comptes 2011-2012, veuillez vous référer à l'annexe 3

VOTE

L'Assemblée générale

DECIDE d'adopter le projet du budget comme présenté par le CA pour l'année scolaire 2011-2012.

Exposé des motifs

Le projet comprend les budgets tels que préparés par les services et pour l'administration et comprennent toutes les recettes et les dépenses qui peuvent raisonnablement être attendues pendant cette année budgétaire 2011-2012.

Documents pour le point 8

a) Résolution sur le maintien d'un Comité de contrôle budgétaire

Lors de la dernière AG, il a été décidé que la prochaine Assemblée Générale examinerait la valeur ajoutée du Comité du contrôle budgétaire et déciderait de la perpétuation de ce dernier pour une autre année. Susanne Metzler et Pieter Dijkhuis ont été nommé membres du Comité du contrôle budgétaire.

En 2011, l'APEEE a embauché un directeur. Ce dernier et le trésorier l'ont rencontré plusieurs fois ainsi que les gestionnaires des services pour préparer et pour mettre en œuvre des mesures pour les Affaires générales et chaque service pour améliorer la prise de conscience et le contrôle des revenus et des dépenses au fil de l'année.

Le budget 2011 a été vérifié par les auditeurs de l'association en conformité avec ses statuts (voir l'annexe dans la documentation de l'AG).

Tenant compte de ces développements qui minimisent la valeur ajoutée d'un comité de control budgétaire composé par des parents bénévoles en 2011, ses membres ont proposé au CA de ne pas perpétuer le comité de contrôle budgétaire en 2012.

C'est pourquoi le CA propose de ne pas maintenir le Comité du contrôle budgétaire en 2012 et de ne pas nommer d'autres parents.

VOTE sur le Comité du contrôle budgétaire

"L'Assemblée générale

CONFIRME que le Comité du contrôle budgétaire n'a aucune valeur ajoutée et **DECIDE** de ne pas désigner de nouveau comité.

b) Résolution concernant une nouvelle Ecole Européenne à Bruxelles (voir annexe IV)

5 ans après l'ouverture de l'Ecole Européenne de Bruxelles IV (EEB IV), son association des parents fait le point sur son expérience des premières années et souhaiterait mettre en évidence quelques éléments en ce qui concerne la création d'une nouvelle école.

VOTE sur la résolution concernant une nouvelle Ecole Européenne à Bruxelles

L'Assemblée générale

APPROUVE la résolution concernant une nouvelle Ecole Européenne à Bruxelles telle que présentée par le CA et **DEMANDE** à son Président de transmettre cette résolution au Conseil Supérieur, au Secrétaire Général et à la Commission.

Documents pour point 9 : amendement des statuts de l'association

L'Assemblée générale

DECIDE d'amender les statuts de l'association comme suit :

Article 12

1. L'Association est administrée par un Conseil d'Administration composé au minimum de 2 administrateurs par section linguistique majoré de 3 et au maximum de 21 administrateurs élus parmi les membres adhérents par l'Assemblée Générale pour un mandat de deux ans.

Des élections sont tenues chaque année, pour choisir alternativement une moitié (ou la moitié plus un si le nombre est impair), puis l'autre moitié des administrateurs, pour un mandat de deux ans.

2. De préférence, chaque section linguistique ouverte à l'École est représentée au Conseil d'Administration par au moins deux administrateurs. Les administrateurs sont directement élus par l'Assemblée Générale parmi les membres adhérents ou effectifs selon les modalités suivantes:
les candidats ayant obtenu le plus de voix sont élus, à condition qu'au moins deux administrateurs de chaque section linguistique ouverte à l'École soient inclus parmi les administrateurs; sinon, priorité est donnée au candidat d'une section linguistique non pleinement représentée ayant reçu le plus de voix parmi les candidats de cette section.
3. Outre l'expiration du mandat après deux ans le mandat d'un administrateur prend fin par:
 - a. la révocation par l'Assemblée Générale, statuant à la majorité des deux tiers des membres effectifs présents ou représentés;
 - b. la démission de l'administrateur;
 - c. la perte de qualité de parent d'élève;
 - d. l'absence aux réunions: l'administrateur qui sans justification acceptable au Conseil d'Administration n'aura pas assisté à un minimum de cinq réunions du Conseil d'Administration pendant l'année scolaire, sera considéré comme avoir démissionné ;
 - e. le défaut de paiement de la cotisation dans les délais impartis.
4. Les places devenues vacantes au cours d'un mandat à courir sont remplies (**...texte à supprimer**) par l'Assemblée Générale suivante.

Exposé des motifs

L'amendement proposé à l'article 12 cherche à remédier à une erreur dans les statuts étant une référence à un paragraphe qui n'existe pas dans nos statuts.

D'après le juriste de l'association, cet amendement peut être adopté sans la présence d'un notaire. Pourtant, il faut le quorum obligatoire de deux tiers des membres effectifs participants au vote.

Paragraphe 4 de l'article 12 de l'APEEE contient une erreur éditoriale. Il réfère à des modalités d'une procédure électorale a) et b) du paragraphe 2 qui n'y sont pas mentionnées. Article 12 reconnaît seulement une modalité: l'élection d'un administrateur par l'Assemblée générale. Il n'est pas prévu qu'un administrateur soit nommé par une section linguistique. C'est pourquoi le remplacement d'un administrateur dont le mandat se termine avant son expiration peut se faire uniquement par l'Assemblée générale suivante.

Pour éviter toute confusion possible, il est nécessaire de supprimer ce texte faisant référence aux modalités 2a) et b).

La source de cette erreur est le fait que l'Assemblée générale constitutive a choisi entre deux options proposées de l'article 12.2. Le Paragraphe 4 de la version en vigueur faisait partie de la version qui n'a pas été approuvée.

* *
*